

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-155
Remplacement du feu de signalisation maritime à Villequier/Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,
Vu

- Le code de la route,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 15 novembre 2022 de Monsieur Ludovic SIMON, responsable travaux des services des phares et balises de la DIRM, 3851 Quai de la Marine 76600 Le Havre d'effectuer des travaux de remplacement du feu de signalisation maritime situé le long de la voie piétonne à Villequier/Rives-en-Seine,

Considérant que :

- Il est nécessaire de sécuriser la voie piétonne et le parking,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les services des phares et balises sont autorisés à effectuer des travaux de remplacement du feu de signalisation maritime pour une durée allant du 21 au 25 novembre 2022.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les usagers devront se conformer à la signalisation réglementaire mise en place par les services des phares et balises,

Article 3 : La signalisation sera à la charge des services des phares et balises. Le chantier devra être éclairé la nuit.

A l'issue des travaux, les services des phares et balises sont tenus de remettre la voirie en l'état.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Les Gardes Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le responsable des travaux des services des phares et balises de la DIRM.

Fait à Rives-en-Seine, le 15 novembre 2022

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

AB.